

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU**

Séance # 03-2018

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 5 mars 2018 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Christian Pilon, Maire.

Sont présents :

M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
Mme Micheline Cloutier, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Absences motivées :

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Julien Chartrand, conseiller	siège #5

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

03-037-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-038-18 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 5 FÉVRIER 2018 (#02-2018)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le procès-verbal de la session tenue le 5 février 2018 (#02-2018) soit adopté tel que présenté.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-039-18 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201800073
À #201800135)

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE les comptes payés par les chèques #201800073 à #201800135 pour montant de **176 716.53 \$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #500156).

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Membres en direct

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19H10
6 personnes présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2018

03-040-18 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#03-18 À
PAI#04-18)

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#03-18 à Pai#04-18 couvrant la période du 14 janvier au 10 février 2018. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **29 311.66\$**.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
DE FÉVRIER 2018

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

03-041-18 FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE
REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

M. Jason Carrière, loisirs 108.90\$

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-042-18 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2018 DU 13 AU 15
JUIN 2018 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE ce conseil autorise l'inscription du Directeur général ainsi que de la Secrétaire-trésorière adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Québec pour la somme de **524,00\$** + taxes chacun;

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Une liste des personnes endettées envers la municipalité est déposée au conseil municipal.

03-043-18 SALAIRES DES POMPIERS

CONSIDÉRANT la préparation du budget 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE ce conseil entérine la liste des salaires 2018 des pompiers à temps partiels de la municipalité (voir N/D 3-3-2 Salaires 2014-2018).

NOTE : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-044-18 RÉOLUTION CONTRE LA VAGUE D'ÉLIMINATIONS DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURES DE POINTS DE SERVICES DE DESJARDINS EN OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a annoncé l'éliminations des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de services de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

CONSIDÉRANT que cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

CONSIDÉRANT que cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

CONSIDÉRANT que cette vague vise principalement les petites localités;

CONSIDÉRANT que cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

CONSIDÉRANT que cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

**POUR CES MOTIFS,
IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ**

QUE la Municipalité de Plaisance signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermetures de points de services en Outaouais et ailleurs au Québec.

DE PLUS,

QUE la Municipalité de Plaisance demande que le Mouvement Desjardins redevienne, comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec.

QU' une copie de la présente soit transmise à M. Guy Cormier, Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, à M. Pierre Perras, Vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec, à M. Philippe Harkins, Directeur général de la Caisse du Cœur-des-vallées, à M. Alexandre Iracà, Député de Papineau, à M. Denis Légaré, Maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée.

03-045-18 **DÉLÉGATION DE POUVOIR AU MAIRE, MONSIEUR CHRISTIAN PILON**

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QU' une délégation de pouvoir au Maire de la Municipalité de Plaisance, l'habilitant à autoriser des dépenses pour les frais de représentations nécessaires et se rapportant à la municipalité, lui soit accordée ;

QUE le montant maximum de dépenses couvertes par l'autorisation décrétée par la présente est fixé à **1 300\$** pour 2018 ou à une somme représentant le solde disponible au poste budgétaire **02 110 00 310** ;

QUE le Directeur général/Secrétaire-trésorier, soit autorisé à effectuer les paiements sur présentation des pièces justificatives et un rapport sera déposé à une session ultérieure.

NOTE : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #434-18 FIXANT LES TAUX DE TAXATION ET LES
TARIFS POUR L'ANNÉE 2018

M. Raymond Ménard, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #434-18 fixant les taux de taxation et les tarifs pour l'année 2018. Conformément à la loi, ledit règlement était déposé aux élu(e)s, le(a) conseiller(ère) demande une dispense de lecture.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #438-18 ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXE
FONCIÈRE GÉNÉRALE PAR SIMPLE RÉOLUTION

Mme Micheline Cloutier, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #438-18 établissant le taux de taxe foncière générale par simple résolution. Conformément à la loi, ledit règlement était déposé aux élu(e)s, le(a) conseiller(ère) demande une dispense de lecture.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT #439-18 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S

Mme Micheline Cloutier, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement #439-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élu(e)s. Conformément à la loi, ledit règlement était déposé aux élu(e)s, le(a) conseiller(ère) demande une dispense de lecture.

03-046-18 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de

toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste que par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain ;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution #10-173-17 du 2 octobre 2017.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION

03-047-18 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 24 JANVIER 2018

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 24 janvier 2018 ;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil entérine les résolutions #18-01-01 à #18-01-08 et les recommandations apportées.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-048-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB 18-02-11 PORTANT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 99-02 concernant la tarification des permis et certificats conformément à l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réviser le chapitre 6 sur les tarifs des permis et certificats.

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro URB 18-02-11.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT URB 18-05-40 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COM-B 209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

Mme Micheline Cloutier, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 18-05-40 concernant l'agrandissement de la zone COM-b 2019 pour y inclure une partie de la zone CONS-b 210.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le (la) conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

03-049-18 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-05-40 AGRANDISSEMENT ZONE COM-B 209

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au règlement de zonage a été soumise concernant la propriété sise au 276, rue Desjardins, appartenant à la Corporation North Nation Mills Inc;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire agrandir la Zone communautaire et commerciale spécifique COM-b 209 afin d'inclure la propriété sise au 276, rue Desjardins.

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro URB 18-05-40.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT URB 18-05-41 CONCERNANT L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME CONSTRUCTION ACCESSOIRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Luc Galarneau, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 18-05-41 concernant l'utilisation de conteneurs comme construction accessoire dans les zones agricole, communautaire et industrielle sous certaines conditions.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le (la) conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement.

03-050-18 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT URB 18-05-41 DISPOSITIONS CONCERNANTS L'UTILISATION DE CONTENEURS COMME CONSTRUCTION ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement de zonage numéro URB 99-05 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 123 à 137.17 inclusivement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire permettre l'utilisation de conteneurs comme construction accessoire sous certaines conditions et dans certaines zones.

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro URB 18-05-41.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**03-051-18 ADOPTION DU RÈGLEMENT URB 18-06-01
CONCERNANT LA TARIFICATION D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut modifier le règlement sur les dérogations mineures numéro 99-06 concernant les dispositions applicables à une demande de dérogation mineure conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié de réviser la tarification exigible lors du dépôt d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 5 mars 2018.

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro URB 18-06-01.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

**03-052-18 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 432-18
ÉTABLISSANT UN PROJET PILOTE VISANT À
AUTORISER LA GARDE DE POULES À L'EXTÉRIEUR
DE LA ZONE AGRICOLE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire favoriser l'agriculture urbaine à l'extérieur de la zone agricole et par le fait même, autoriser la présence de poules dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2018;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement #432-12.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 433-18/MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

Mme Micheline Cloutier, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un règlement 433-18 concernant la permission de garder certaines espèces d'animaux.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller(e) demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

03-053-18 PROJET DE RÈGLEMENT #433-18 MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire réglementer les animaux sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement actuellement en vigueur;

Il est proposé par Mme Micheline Cloutier

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement #433-18

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

D) LOISIRS ET CULTURE

03-054-18 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS ÉTUDIANT II - FTQ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'embauche d'une(e) étudiant(e) au poste d'animation CJS;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise M. Jason Carrière, Coordonnateur aux loisirs et à la culture à signer la demande d'aide financière et tout autre document se rapportant à ladite aide financière pour l'embauche d'un ou d'un(e) étudiant(e) au poste d'animation CJS;

QUE la Municipalité de Plaisance s'engage à gérer ladite aide financière en accord avec les

paramètres du Fonds étudiant II - FTQ.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

03-055-18 AQUISITION DU CHEMIN DOLLARD-DES-ORMEAUX/SENTIER DE MOTONEIGE

CONSIDÉRANT que par sa résolution no 05-081-16 du 25 avril 2016 la Municipalité de Plaisance a formulé une demande auprès du Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs dans l'objectif de faire l'acquisition du chemin Dollard-des-Ormeaux;

CONSIDÉRANT que faire l'acquisition dudit chemin nous permettrait d'autoriser le passage des motoneiges;

CONSIDÉRANT que l'acquisition dudit chemin ne pourra se faire avant la tenue d'une audience publique afin de modifier les limites du parc Nationale de Plaisance;

CONSIDÉRANT l'audience publique n'aura pas lieu à court terme;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil réitère sa demande de faire l'acquisition du chemin Dollard-des-Ormeaux et demande au Ministre de permettre le passage des motoneiges, dans l'attente de la tenue d'une audience publique;

De plus ce conseil s'engage de baliser le chemin afin de mieux contrôler le passage des motoneiges et éviter les débordements sur la propriété de parc National;

QU' une copie soit envoyée à M. Claude Guindon, Directeur de secteur de l'association des motoneigistes Vallée de la Nation.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet.

03-056-18 NOMINATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT le dépôt du document de la formation des comités 2018;

CONSIDÉRANT l'article 82 du Code municipal du Québec en rapport à la nomination des comités du conseil municipal;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil accepte le document déposé pour la formation des comités 2018.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h10

6 personnes présentes.

03-057-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H28

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : M. Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Christian Pilon
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier